

Le 24 mars, 2023

Remboursement des frais dentaires : mise à jour

Postes Canada a informé le Syndicat que la Canada Vie, le fournisseur de son régime d'assurance dentaire, avait subi des retards et a négligé d'effectuer à temps la mise à jour de 2022 du barème des frais dentaires. Cette mise à jour, prévue à l'alinéa 30.04 (e) de la convention collective, a eu lieu durant la première semaine de mars au lieu du 1er janvier 2023.

Le barème est maintenant à jour. La Canada Vie apportera les ajustements nécessaires aux demandes de remboursement qui ont été calculées en fonction du barème précédent.

Selon la Société, « le montant moyen à ajuster est très bas dans la plupart des cas ». Le Syndicat ne sait pas combien de membres ont été lésés par cette mise à jour tardive, mais Postes Canada affirme qu'il n'y aura sans doute que quelques employées et employés dont la demande de remboursement devra être rajustée.

Par ailleurs, la Société nous a avisés qu'aucune mesure ne devait être prise par les employées et employés lésés puisque la Canada Vie révise en ce moment les demandes de remboursement reçues et qu'elle leur apporte les ajustements nécessaires.

Néanmoins, si vous avez déposé une demande de remboursement de soins dentaires depuis le 1er janvier 2023, nous vous conseillons de vérifier que les ajustements nécessaires ont bel et bien été effectués.

Solidarité,



Joanne Gomerchich

Permanente syndicale nationale

Griefs et arbitrage

2019-2023 — Bulletin n° 443

//mlg sepb 225 /scfp 1979

